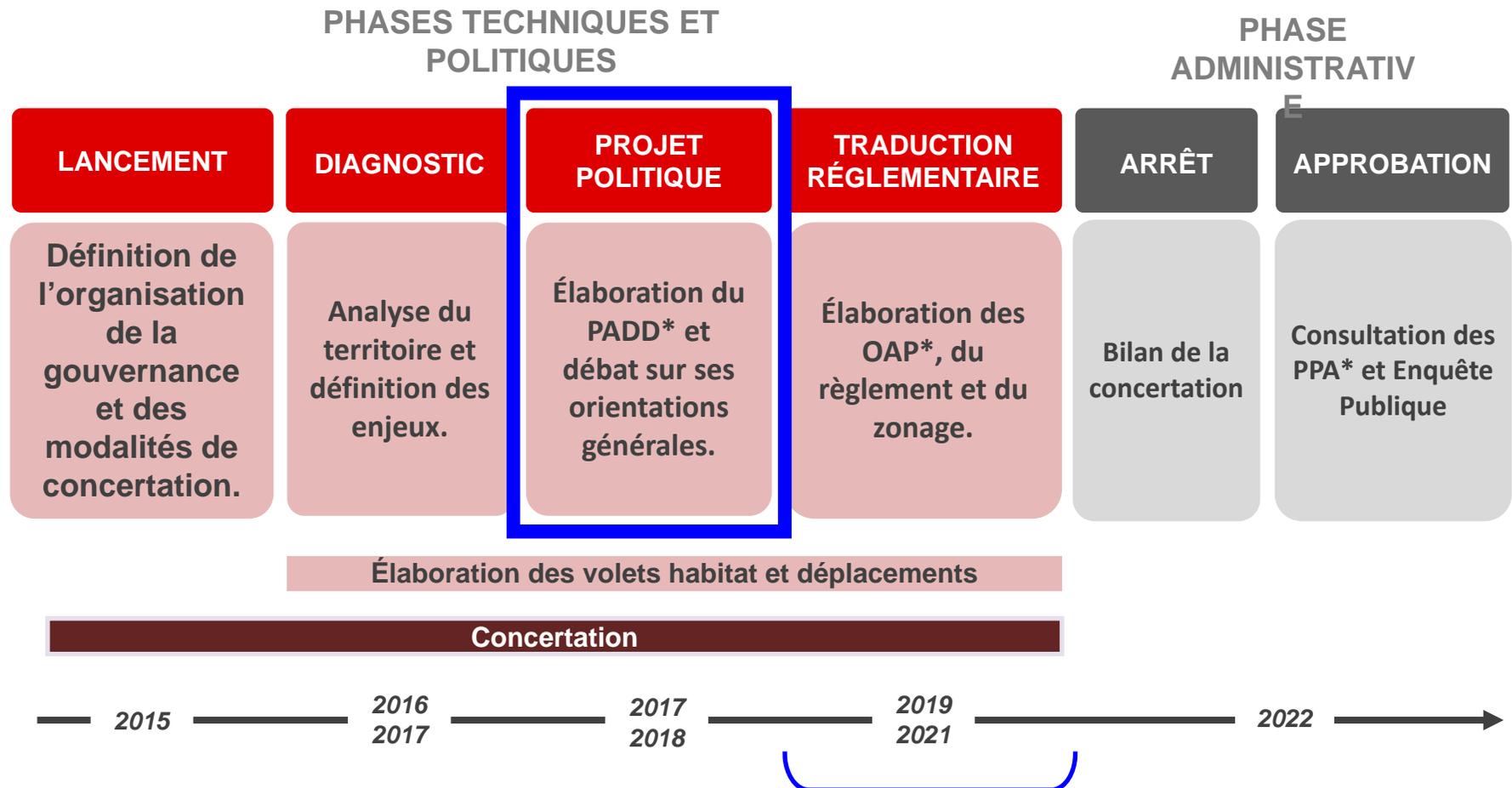




Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables





* PADD : projet d'aménagement et de développement durables

* OAP : orientation d'aménagement et de programmation

* PPA : personnes publiques associées

+ Études à venir :

- Evaluation environnementale
- Etude patrimoine
- AMO pré-opérationnelle

Une gouvernance politique et technique dédiée :

- Réunion des vice-présidents PLUi HD sur le PADD le 13 avril 2018
- Présentation du PADD en COMEX le 27 avril 2018
- Séminaire avec les communes sur le PADD le 22 mai 2018
- Des réunions avec chaque commune
- Equipe projet Grand Nancy - SCALEN



Depuis septembre 2014 :

- ➔ **252 réunions techniques ou politiques**
- ➔ **Dont 72 réunions bilatérales en communes**



Une concertation et coproduction d'ampleur avec les habitants

→ 31 réunions avec les habitants

-Un premier cycle de réunions publiques sur le diagnostic et la coproduction des enjeux (1 réunion dans les 20 communes)

-Un second cycle de restitution et concertation sur le PADD de mai à octobre 2018 (7 réunions de quartier à Nancy et 4 réunions publiques par secteur Sud –Est, Plaine Rive Droite, Entrée Nord, Entrée Ouest)

→ 1 800 personnes aux réunions publiques

-Exposition PLUi HD depuis le 1er octobre 2018



Une concertation et coproduction d'ampleur avec les partenaires

➔ 15 réunions avec les partenaires

-3 ateliers de coproduction et une restitution avec les partenaires sur les enjeux en novembre 2017 > **60**

organismes partenaires

-Avis des Personnes Publiques Associées sur le PADD le 20 juin 2018 (CCI, Chambres des métiers,...) > **Avis globalement favorable**

-Réunions avec les autres partenaires sur le PADD de juin à octobre 2018 > **Avis globalement favorable**

- . COPIL Agriculture > le 12 juin 2018
- . Réunion avec acteurs de la mobilité (PDU) > le 18 juin 2018
- . Conférence Territoriale Habitat (acteurs PLH) > le 28 juin 2018
- . Réunion avec les ATP > le 18 septembre 2018
- . COPIL Biodiversité > le 9 octobre 2018

-Des rencontres sur le PADD avec les 5 EPCI voisins

-Avis du Conseil de développement durable le 18 octobre 2018 > **Avis globalement favorable**



- Constitue **la ligne directrice du PLUi HD** avec une réflexion prospective
- Exprime une **vision stratégique** portée par la Métropole pour les 15 ans à venir
- Définit les **orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** du projet territorial
- Est un **outil pour la mise en œuvre des politiques publiques**

Conformément au code de l'urbanisme

- Le PADD n'est **pas directement opposable** aux autorisations d'urbanisme
- Les orientations du PADD trouvent leur **traduction réglementaire** et opposable dans le règlement, le zonage et les OAP

Des thèmes et des enjeux qui touchent au cadre de vie et au quotidien de tous



Une écriture guidée par

-Les **défis du PLUi HD de la Métropole** :

- Le défi de l'attractivité pour une métropole entreprenante et innovante
- Le défi de la transition vers un nouveau mode de développement pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique

-Les **défis du projet métropolitain**, et notamment les défis de l'audace, du bien-être et des liens

-Les **travaux collectifs et partenariaux** qui ont été menés avec la population lors des réunions publiques et avec les partenaires, acteurs locaux, territoires voisins, etc. lors des ateliers de coproduction.

Le **PADD s'inscrit dans la continuité des grandes actions** menées en matière d'habitat, de mobilités / déplacements, d'environnement tout en proposant de **nouveaux objectifs à atteindre**.

3 volets dans le PADD

**OFFRIR UN NOUVEL ÉLAN
À L'ATTRACTIVITÉ ET AU
RAYONNEMENT**

**CONFORTER UNE
MÉTROPOLE DU BIEN
VIVRE ENSEMBLE**

**S'ENGAGER POUR UNE
MÉTROPOLE CONVIVIALE
ET VERTUEUSE**

Offrir un nouvel élan à l'attractivité et au rayonnement

Les orientations

Renforcer l'attractivité de la Métropole

Poursuivre le développement d'une métropole rayonnante

Affirmer l'identité verte et patrimoniale de la métropole

Produire une offre résidentielle pour une métropole accueillante

Conforter le rôle majeur du cœur d'agglomération

Conforter une métropole du bien vivre ensemble

Les orientations

Encourager la ville des proximités

Promouvoir la qualité d'habiter pour tous

Accompagner l'évolution des mobilités

S'engager pour une métropole conviviale et vertueuse

Les orientations

Aménager une métropole nature

Promouvoir la qualité urbaine

Encourager la sobriété foncière et énergétique et bien gérer les déchets